

DÉLIBÉRATION N°DL20230140 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/09/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 6 absents représentés, 2 absentes non représentées, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à compter de 18h48) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY (jusqu'à 19h) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h52) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT (jusqu'à 19h) ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 18h48)

M. Pierre DECLINE a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h52)

ABSENTES NON REPRÉSENTÉES

Mme Isabelle SURPLY (à compter de 19h)

Mme Nathalie ROBERT (à compter de 19h)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

Par délibération en date du 5 novembre 2019, la collectivité a adhéré à la convention de participation portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG42) pour le risque « santé », et fixé le montant de la participation à cette complémentaire par agent et par mois comme suit :

- 27 € pour les contrats UNO et DUO,
- 33 € pour les contrats TRIO et FAMILLE.

Le prestataire retenu dans le cadre de cette convention de participation est la MNFCT.

En novembre 2022, la MNFCT informait la commune d'une prochaine hausse de ses tarifs d'environ 20% à compter de janvier 2023, mais sans donner de chiffres précis ni de nouvelle plaquette tarifaire. Ce pourcentage était une estimation en attente de la publication du plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) 2023.

Fin décembre 2022, la commune a été informée que cette hausse avoisinerait finalement les 30%.

Compte tenu de cette augmentation et après divers échanges avec les représentants du personnel, notamment lors du Comité social territorial (CST) du 29 juin 2023, il est proposé d'augmenter la participation de la collectivité de l'ordre de 12 % et de fixer le montant de la participation à cette complémentaire par agent et par mois comme suit :

- 30,25 € pour les contrats UNO et DUO,
- 37,00 € pour les contrats TRIO et FAMILLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

4 abstentions

M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **de fixer** le montant de la participation financière de la commune, relative à la protection sociale complémentaire des agents, à 30,25 € pour les contrats UNO et DUO et 37 € pour les contrats TRIO et FAMILLE par agent et par mois,
- **d'imputer** les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération sur le budget de l'exercice correspondant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/09/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 18 septembre 2023